

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_224 : PROJET PHOTOVOLTAÏQUE- PROMESSE DE BAIL
EMPHYTÉOTIQUE

L'an deux mille vingt , le quinze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 15 décembre 2020 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur David DONNEZ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Monsieur Jacques ROUSSEL

Membre excusé : Monsieur Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Gilbert HANGARD (pouvoir à Anne GILLET VIES), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

N° DEL2020_224 : PROJET PHOTOVOLTAÏQUE- PROMESSE DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Eric GUILLAUMIN, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois favorise le développement des énergies renouvelables dans le cadre de sa politique environnementale et de maîtrise des dépenses énergétiques (Contrat de Transition Ecologique et Plan Climat Air Energie Territorial).

Par ses actions, elle contribue aux objectifs nationaux, inscrits dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dont l'ambition est de porter la part des énergies renouvelables à 40% de la production d'électricité française en 2030.

Elle entend également valoriser son patrimoine et favoriser le développement d'installations de référence.

Dans le cadre des projets de Lebon et d'agrandissement de l'hôtel d'entreprises, la collectivité a identifié les besoins de stationner les bus à l'abri, de créer un écran acoustique le long de la clôture Nord du site de Lebon au droit des propriétés riveraines bâties, et de créer des ombrières pour les véhicules légers des usagers de l'hôtel d'entreprises.

Ces aménagements sont adaptés pour recevoir des équipements photovoltaïques.

Le projet prévoit l'installation de deux centrales photovoltaïques sous forme d'ombrières de puissance unitaire d'environ 500kWc, exploitées sur une durée de 30 ans.

L'électricité produite est estimée à 1172MWh/an et représente la consommation de 260 foyers. Elle sera injectée dans les postes de transformation Enedis qui alimentent notamment les bâtiments de l'agglomération, permettant ainsi une consommation locale.

Aussi, l'agglomération a lancé un appel à candidatures pour sélectionner un opérateur, en vue de lui mettre à disposition les terrains par bail emphytéotique, pour lui permettre d'installer et d'exploiter des ombrières photovoltaïques. L'opérateur Solvéo Énergie a été retenu.

Les parties se sont rapprochées afin d'examiner ensemble les modalités et le processus aux termes desquels Solvéo Énergie pourra, par voie de bail emphytéotique d'une durée de 30 ans, occuper le domaine privé de l'Agglomération sur les 2 sites identifiés, en vue d'y assurer implanter des centrales photovoltaïques et d'en assurer l'exploitation et l'entretien

Une promesse de bail emphytéotique sous conditions suspensives pour chaque site est proposée.

Les conditions suspensives portent sur l'obtention des autorisations d'urbanisme de construction des centrales, l'obtention d'un tarif d'achat et l'obtention d'un contrat de raccordement avec le gestionnaire du réseau électrique.

Les promesses ont également pour objet de définir les principales modalités de jouissance locative future des biens relativement à l'exploitation des centrales.

Les présentes promesses sont consenties par l'Agglomération pour une durée de trois (3) années à compter de la date de la signature. Elles seront caduques dès lors que le bail emphytéotique aura été signé.

La redevance pour occupation du domaine est fixée à 6 000 € HT soit 3 000 euros pas site. La redevance sera versée en une fois au démarrage de l'exploitation.

Solvéo Énergie fera établir à ses frais, préalablement à la signature du bail définitif, un état descriptif de division en volumes en vue de déterminer avec précisions les volumes des biens qui feront l'objet du bail.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire du 1er décembre 2020,

VU les promesses de baux annexées,

CONSIDÉRANT l'approche environnementale que l'Agglomération entend mettre en œuvre,

CONSIDÉRANT l'opportunité que présentent les travaux engagés sur le site de Lebon et sur le site de l'hôtel d'entreprises INNOPROD,

CONSIDÉRANT l'offre de SOLVEO,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les promesses de baux liées aux projets de construction et d'exploitation de centrales photovoltaïques sur le site INNOPROD et Lebon.

ACCEPTE la redevance pour occupation du domaine que l'opérateur SOLVEO s'engage à verser à hauteur de 3 000 euros pour chacun des 2 sites à savoir 6 000 euros au total.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le 21/12/2020

The logo for SLO (Société pour l'Optimisation des Logements) is displayed, featuring the letters 'SLO' in a stylized blue font with a small graphic element to the right.

ID : 081-248100737-20201215-DEL2020_224-DE

AUTORISE madame la présidente à signer les promesses de baux avec Solvéo Énergie.

Pour extrait conforme,
Fait le 15 décembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL